

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 10 mars 2019

Élections :

Ouverture de la téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) le lundi 11 mars 2019

A compter du lundi 11 mars 2019, chaque électeur pourra accéder au service d'interrogation de sa situation électorale (ISE) sur le site **www.service-public.fr** afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Cette nouvelle procédure repose sur le contenu du répertoire électoral unique (REU), créé par les lois du 1er août 2016, et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019.

Associé à la possibilité de déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le site **www.service-public.fr** quelle que soit sa commune de résidence, ce nouveau service contribue à la simplification de la gestion des listes électorales, et facilite l'exercice du droit de vote de chaque électeur y compris après un changement de résidence.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38